AXE 1 : Vers une économie innovante

OT3Améliorer la compétitivité des PME.

PI3(a)

« Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises notamment par le biais des pépinières d'entreprises »

OS 1.4

Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprises.

ACTION 1.4.1

Accès au financement pour la création/ reprise d'entreprises.

ACTION 1.4.1

Accès au financement pour la création/reprise d'entreprises.

FEDER

Description de l'action dans le Programme Opérationnel

Mobilisation des outils d'ingénierie financière pour des aides sous forme de prêts d'honneur et / ou de garanties aux créatrices, créateurs, repreneur (es). Elles visent à faciliter l'accès aux financements, notamment consolider les hauts de bilan des entreprises en permettant aux futurs (es) chefs d'entreprises d'augmenter leurs fonds propres en ayant recours aux prêts d'honneur (à taux 0 notamment) et aux garanties, et ainsi faciliter leur accès aux concours bancaires.

Bénéficiaires

- Structures expertes de l'intermédiation bancaire et d'octroi de prêts d'honneur ou de garanties.

Nature des dépenses éligibles

- Abondement de fonds.
- Prestations externes.
- Frais de gestion dont:
- Frais de personnel (salaires + charges), frais de déplacement, d'hébergement, de repas, frais généraux liés à l'opération financée, de communication.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux,...

Options de coûts simplifiés des fonds européens

SANS OBJET

Critères d'éligibilité des projets

Projets de création d'entreprises doivent constituer l'activité principale des porteurs de projets en Limousin.

Critères de sélection des projets

- L'utilisation des outils de pilotage stratégique et d'animation régionale ainsi que la professionnalisation des pratiques d'accompagnement.
- Publics jeunes et publics féminins prioritaires.
- Priorité accordée aux projets en cohérence avec la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) et la Stratégie de Spécialisation Intelligente du Limousin (S3).
- Conformité le cas échéant au cahier des charges établi par le règlement de la Région pour les projets d'installation.

Existence d'un volet de coopération transnationale dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations.

■ Taux applicables

Taux maximum d'aide publique Hors autofinancement pour un maître	100 %
d'ouvrage public Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible	60 %

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Planchers FEDER (€)

Investissement	50 000 €
Fonctionnement	50 000 €

Régimes d'aides applicables

- Toute base juridique pertinente notamment en Recherche Développement et Innovation (RDI) et sur le financement à risque.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Régime cadre exempté de notification n°SA 40 453 relatif aux aides en faveur des PME.
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides De Minimis.
- Toute autre base juridique pertinente.

■ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

• Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action. Certaines valeurs des indicateurs sont cumulées avec celles de l'action 142 sauf IC 03 et IC 07.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Indicateur Commun IC 01	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Oui
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Indicateur Commun IC 03	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non
Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Indicateur Commun IC 05	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non
Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	Indicateur Commun IC 07	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non

• Les cibles à atteindre sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien IC 01	1 550	3 800
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions IC 03	750	2 000
Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien IC 05	1 050	2 550
Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) IC 07 (M €)	0.495	1.32

• Les cibles financières à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
141	3 320 000 €	4 300 000 €

O Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	
2	Subvention remboursable	,
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	X
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	Х
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	Х
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	Х

Modalités de dépôt des dossiers

En continu et Appels à projets.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact: Chahrazed BELDJILALI

chahrazed.beldjilali@nouvelle-aquitaine.fr